

Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 23 avril 2021

ENTRETIEN DE LA RIVIERE L'AVRE

Les forts coups de vent de cet automne et de cet hiver ont occasionné la chute de nombreux arbres dans l'Avre, créant ainsi des barrages sur ce cours d'eau domanial. Ce phénomène potentiellement dangereux gêne le passage des kayakistes et peut créer des accumulations de déchets.

Le jeudi 8 avril 2021, des agents de l'État (DREAL), de l'entreprise paysagiste Terspective et de l'association Rivières de la Haute-Somme ont fait un repérage des embâcles coupant le cours d'eau.



Exemple d'embâcle gênant le passage des kayakistes (Crédit photo : Terspective)

Ils ont pu constater de nombreux arbres tombés au niveau de Thézy-Glimont, rendant la navigation en kayak impossible ou périlleuse. De Boves à Amiens, les embâcles sont plus rares. Grâce au bilan effectué sur le terrain, l'association des Rivières de la Haute-Somme va pouvoir procéder au retrait des embâcles appartenant au domaine public fluvial géré par la DREAL.

Au-delà du domaine public fluvial situé entre le pont de la RD 920 à Moreuil et sa confluence avec la Somme, le libre écoulement des eaux n'est pas du ressort de l'État. Il appartient aux propriétaires riverains d'entretenir leur parcelle et de prendre en charge les travaux de dégagement des arbres tombés sur une servitude de passage de 3,25 mètres de large à partir du cours d'eau (servitude de marchepied).

Service communication et représentation de l'État

Tél: 03 22 97 81 48

Mél: pref-communication@somme.gouv.fr





51, Rue de la République 80000 Amiens